

En ligne tous les mardis

21 février 2017

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le taux de chômage en France recule pour la 2e année d'affilée en 2016](#)
- [Ces 5 chiffres qui montrent l'urgence de réduire les dépenses publiques en France](#)
- [Les créations d'entreprises ont rebondi en janvier](#)
- [Les CDD courts ont presque doublé depuis 2000](#)
- [Ce qui a plombé l'emploi dans le secteur pharmaceutique](#)
- [Loi Macron : le bilan reste toujours mitigé](#)
- [Le Parlement européen ratifie le très controversé Ceta](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La Cour des comptes épingle la santé](#)
- [Feu vert pour la création de la première mutuelle française](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Danone vise un plan d'économies d'un milliard d'euros d'ici à 2020](#)
- [Amazon va créer 1 500 emplois en France](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-et-Marne, Montereau, Provins, Nangis. Sept élus sommés de rembourser 174 000 euros d'indemnités illégales](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Présidentielle 2017 : que proposent les candidats sur la santé ?](#)
- [Protection sociale, hôpital, retraite : le MEDEF présente son programme santé aux candidats à l'Élysée](#)

- [Présidentielle : les pistes de réforme que proposent les entreprises](#)
- [Mélenchon présente sa stratégie de relance économique](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le taux de chômage en France recule pour la 2e année d'affilée en 2016

Le 16/02/17, l'**Insee** a publié ses chiffres sur le chômage dans l'Hexagone en 2016. Ces chiffres ont été établis d'après les normes du Bureau international du travail ; ils indiquent que, pour la deuxième année consécutive, le taux de chômage a légèrement baissé (de 0,2 point). **Nb** : cette baisse de 0,2 point se situe toutefois dans la marge d'erreur de l'indicateur, soit +/- 0,3 point. Toujours selon l'**Insee**, il y avait en France, en 2016, 2,78 millions de demandeurs d'emploi en métropole (- 31 000 chômeurs sur le trimestre, soit - 1,1 % ; - 68 000 chômeurs sur un an, soit - 2,4 %). Le taux de chômage de longue durée connaît une baisse (- 4,2 % de la population active, - 0,1 point), tandis que 1,2 million de personnes sont à la recherche d'emploi depuis moins d'un an. Par catégories d'âge : les 15-24 ans restent les plus touchés, avec un taux de chômage de 23,3 %, taux en baisse cependant (- 1,7 point sur le trimestre, - 0,7 point sur l'année). Les 50 ans et plus connaissent une situation stable, avec un taux de chômage à 6,7 % ; on signalera une légère amélioration en fin d'année (- 0,4 point). Ces chiffres de l'**Insee** montrent une tendance à la baisse comme ceux de **Pôle emploi** (- 17 400 demandeurs d'emploi en catégorie A, c'est à dire sans aucune activité, sur le trimestre, - 107 400 sur l'année 2016). Il faut toutefois prendre en compte que le « *halo autour du chômage* » augmente. Ce « *halo* » regroupe des gens désireux de travailler mais qui ne sont pas comptabilisés, soit parce qu'ils ne sont pas disponibles immédiatement, soit parce qu'ils ne recherchent pas activement un travail. Ces personnes étaient au nombre de 1,5 million au quatrième trimestre 2016 (+ 21 000 sur le trimestre, + 65 000 sur un an). Enfin, à 6,2 %, le nombre de personnes en sous-emploi – c'est-à-dire le plus souvent des salariés embauchés en temps partiel subi –, et qui voudraient travailler davantage est, lui, en légère baisse (- 0,1 point sur le trimestre, - 0,4 point sur l'année).

[https://www.challenges.fr/emploi/marche-de-l-emploi/le-taux-de-chomage-en-france-recule-pour-la-2e-annee-de-suite-en-2016_454618#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20170216](https://www.challenges.fr/emploi/marche-de-l-emploi/le-taux-de-chomage-en-france-recule-pour-la-2e-annee-de-suite-en-2016_454618#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20170216)

(Source : www.challenges.fr du 16/02/2017, avec AFP)

● Ces 5 chiffres qui montrent l'urgence de réduire les dépenses publiques en France

Le 15/02/17, **Michel Pèbureau**, président d'honneur de l'Institut de l'entreprise et ancien patron de BNP Paribas, a publié son rapport sur les dépenses publiques intitulé « *Dépenses Publiques : l'état d'alerte* ». Le constat du rapport : il y a urgence à réduire ces dépenses. **M. Pèbureau** : « *Nos finances publiques sont dans un état alarmant. Ce constat, oublié par une partie de l'opinion, doit être placé au cœur du débat présidentiel de 2017* ».

Démonstration en cinq chiffres :

01)- 70 milliards d'euros. C'est le chiffre du déficit public en France en 2016. Les recettes de l'Etat ne couvrent que 80 % de ses dépenses. La balance dépenses/recettes est la suivante : **Dépenses** : 374 milliards d'euros, **recettes** : 302 milliards d'euros. Pour rappel, l'Hexagone est en déficit depuis 1974. Quant au régime général de la Sécurité sociale, remarque le rapport, il « *est installé dans le rouge, ce qui nous distingue de tous nos grands voisins* » : « *Les déficits publics moyens dans la zone euro et l'Union européenne sont structurellement plus faibles que celui de la France* ».

02)- La part des dépenses publiques de la France dans le PIB (produit intérieur brut) était de **57 %** en 2015, contre 35 % au début des années 1960. Elle dépasse les 50 % depuis 1991. C'est au-dessus (de 8,5 points, soit 185 milliards d'euros) de la moyenne de la zone euro, où les dépenses publiques atteignent 48,5 % du PIB ; l'Hexagone est en deuxième position derrière la Finlande. **M. Pèbureau** : « *Entre 2010 et 2014, la France est le seul grand pays européen à avoir augmenté ses dépenses publiques (hors inflation), alors qu'elles ont baissé de 2 à 12 % ailleurs* ». Ainsi, la dépense publique a augmenté de plus de 250 milliards entre 2007 et 2015 ; elle est passée de 991 milliards à 1 243 milliards).

[Retour au sommaire](#)

03)- Pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement et les subventions, en 2014, l'écart entre l'Hexagone et la moyenne de la zone euro est de **3,3 points de PIB**. Pour les dépenses sociales d'intervention (prestations sociales et transferts en nature), l'écart est de

3,2 points de PIB. Pour les dépenses d'investissement, il est de 1 point de PIB. Si l'on compare avec l'Allemagne, le principal partenaire de la France, on note que les dépenses de fonctionnement connaissent un écart important en défaveur de la France (7 points de PIB), et un écart de 2,5 points concernant les prestations sociales et transferts en nature.

04)- Le taux de dépenses publiques en Suède, entre 1986 et 1995 a été de **63 %**. Pourquoi M. Pèbereau cite-t-il la Suède ? Pour montrer qu'en matière de dépenses publiques, une baisse « *très significative est possible* » ; la Suède a réduit sa dette de 53,5 % du PIB en 2000 à 50,5 % en 2015. Idem pour le Canada dont la dette, entre 1986 et 1995, était en moyenne de 49 % du PIB, et qui l'a ramenée à 40 % en moyenne entre 2001 et 2010.

05)- Le niveau actuel de la dette française est de **2 150 milliards d'euros**. Elle n'a cessé d'augmenter (1974 : 12 % du PIB, 1981 : 20 %, 1994 : 50 %, 2016 : 97 %). En euros, cela donne en 2003 : 1 000 milliards d'euros, en 2014 : 2 000 milliards, en 2016 : environ 2 150 milliards d'euros. **Le Figaro** : « *Conséquence d'un déficit permanent, la dette publique française n'a cessé d'augmenter. [...] Mécaniquement, elle augmentera tant que les déficits persisteront* ».

Dans sa conclusion, **Michel Pèbereau** explique : « *Une réduction de l'ordre de 7 à 8 points de la part des dépenses publiques (autour de 50 % du PIB) permettrait à la France, tout en résorbant son déficit structurel actuel (autour de 2 % du PIB potentiel), de baisser son niveau de prélèvements obligatoires de l'ordre de 5 à 6 points* ». **Le Figaro** : « *Dit autrement dépenser moins permettrait de réduire le déficit, tout en diminuant les impôts* ». À moyen terme, « *une baisse de 10 à 11 points des dépenses publiques (autour de 46 % du PIB, soit un niveau beaucoup plus proche de l'Allemagne) serait même d'ampleur à "comblar le déficit entre la France et l'Allemagne" en termes de prélèvements obligatoires (8,6 points) tout en maintenant l'équilibre structurel de ses finances publiques* ».

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2017/02/14/29006-20170214ARTFIG00379-5-chiffres-qui-montrent-l-urgence-de-reduire-les-depenses-publiques-en-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/02/2017, Marie Visot)

● **Les créations d'entreprises ont rebondi en janvier**

Le 08/02/17, **l'Insee** a annoncé qu'en janvier 2017, le nombre de créations d'entreprises a connu une hausse (+ 1,5 %, après - 2,6 % en décembre 2016). Ainsi, en janvier, selon les données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, 47 008 entreprises ont vu le jour (contre 46 331 en décembre 2016). Pour rappel, l'année 2016 dans son ensemble avait vu le nombre de créations d'entreprises augmenter (+ 6 %). En janvier 17, les créations d'entreprises classiques ont progressé (27 996 créations, soit + 1,1%). Les micro-entrepreneurs (c'est-à-dire les auto-entrepreneurs) ont aussi connu une hausse (+ 2,0 %) et représentent, en données brutes, 40,2 % des entreprises créées au cours des douze derniers mois (contre 42,1 % il y a un an). **L'Insee** : « *[La hausse du nombre de création d'entreprises] est surtout portée par les créations de sociétés (+ 9,8 %) et celles d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs (+ 9,6 %)* ». **Les secteurs en pointe** : l'industrie, la restauration et le commerce, les services aux entreprises. **Les secteurs en baisse** : la construction, avec une baisse de 2,9 %.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2017/02/14/20005-20170214ARTFIG00078-les-creations-d-entreprises-ont-rebondi-en-janvier.php>

(Source : www.lesechos.fr du 08/02/2017, AFP, AP, Reuters agences)

[Retour au sommaire](#)

● **Les CDD courts ont presque doublé depuis 2000**

Une étude communiquée aux partenaires sociaux par **l'Unédic** fin janvier indique une augmentation des CDD courts – un doublement puisque les CDD de moins d'un mois sont passés, entre 2000 et 2014, de 6,6 millions à 15,7 millions. **Dans le détail**. Les CDD d'un mois ou moins : les déclarations préalables à l'embauche ont progressé de 138 %. Les CDD de plus d'un mois : les déclarations préalables à l'embauche ont connu une hausse nettement plus faible (+ 3 %). Les déclarations préalables à l'embauche sont, pour les CDI, en baisse (- 9 %). Les secteurs les plus gros consommateurs de CDD courts : l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail, le médico-social. **L'Unédic** : « *Depuis la fin des*

années 1990, la part des CDD dans l'emploi total est stable. [...] Dans l'embauche, elle a nettement augmenté. [...] La progression des CDD dans l'embauche, à niveau d'emploi en CDD stable, s'explique par le raccourcissement de la durée des contrats ». Les chiffres sur la période : la part globale des CDD dans l'emploi est stable (8,4 %), les CDI représentant, eux, 76 % de l'emploi total. Pour l'heure, seules quelques pistes sont avancées pour expliquer la multiplication des contrats courts, comme la hausse du taux de réembauche (84 % parmi les CDD de moins d'un mois, d'après les données de 2012). **L'Unédic** : « Dans certains secteurs, certains employeurs s'entendent implicitement avec leurs salariés sur la possibilité d'embauches successives avec parfois des engagements d'exclusivité ». Il semblerait que chacun, employeur comme salarié, y trouve son compte. **Challenges** : « Du moins à court terme. En effet, grâce au cumul emploi-chômage, il est fréquent qu'il soit plus "rentable" pour un salarié de travailler deux ou trois semaines par mois entrecoupées de chômage que le mois complet. Mais ces dérives, en plus de créer de la précarité, coûtent cher à l'assurance-chômage ». Pour rappel, le déficit du régime d'assurance-chômage atteint plus de 4 milliards d'euros, avec une dette de plus de 33 milliards. En 2013, le taux de cotisation à l'assurance-chômage a été majoré pour les employeurs sur les CDD : de 3 points pour les CDD de moins d'un mois, de 1,5 point pour les CDD de plus de 1 mois à 3 mois et de 0,5 point pour les CDD d'usage. Aujourd'hui, les organisations syndicales voudraient accentuer encore la taxe sur les contrats courts. Ce que refusent le Medef et les autres fédérations patronales, au motif que les entreprises ont besoin de flexibilité et, selon **Pierre Gattaz**, patron du Medef « parce qu'on ne peut pas créer de l'emploi en alourdissant le coût du travail ». De son côté, **l'Unédic** a expliqué que la mise en place « de la modulation des contributions sur les CDD courts a permis de juguler leur progression. Depuis 2013, leur nombre n'a progressé que de 9 %, marquant un ralentissement par rapport aux années précédentes ». **Challenges** : « Mais si les négociations reprennent, notamment sur le sujet des contrats courts, il y a peu de chances qu'elles aboutissent avant l'élection présidentielle ».

[https://www.challenges.fr/economie/social/au-coeur-de-la-negociation-de-l-unedic-les-cdd-courts-ont-presque-double-depuis-2000_454325#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170215](https://www.challenges.fr/economie/social/au-coeur-de-la-negociation-de-l-unedic-les-cdd-courts-ont-presque-double-depuis-2000_454325#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170215)

(Source : www.challenges.fr du 15/02/2017, Laure-Emmanuelle Husson)

[Retour au sommaire](#)

● Ce qui a plombé l'emploi dans le secteur pharmaceutique

Le 16/02/17, le **Leem** (syndicat de l'industrie pharmaceutique) a publié une enquête, « *Emploi annuel des entreprises du médicaments* ». Il en ressort qu'en 2015, l'emploi dans le secteur a connu une « érosion des effectifs qui marque le pas [pour] la première fois depuis dix ans ». Au 31/12/16, l'industrie pharmaceutique comptait 98 690 salariés (- 0,1 % sur un an). Par contre, sur une période plus longue, de 2007 à 2014, le nombre de salariés a fortement chuté, puisqu'il était, en 2007, de 108 668 (- 10 %). Pour retrouver le niveau de 2015, il faut remonter à 2001, année où les effectifs étaient de 98 700. Les causes d'une telle diminution ? La suppression de postes de visiteurs médicaux. **Patrick Errard**, président du Leem : « Les trois-quarts des suppressions d'emplois concernaient des visiteurs médicaux en 2015 ». La baisse a débuté entre 2004 (24 000 visiteurs médicaux) et 2011 (18 000). Elle s'est poursuivie en 2015, où les visiteurs médicaux étaient 11 500 de moins qu'en 2004. Les grands laboratoires français ont dégraissé. Ainsi de Servier en 2015, qui a supprimé plus de 600 emplois de visiteurs. **La Tribune** : « Pour le Leem, c'est la conséquence de "la vaste réforme des métiers de la visite médicale initiée en 2004" ». La réforme entre le Leem et le Comité économique des produits de santé (CEPS) visait réduire puis interdire les présents remis par les visiteurs médicaux aux médecins. **Xavier Bertrand**, en 2011, alors qu'il était ministre de la santé, a aussi effectué une remise à plat du fonctionnement du métier de visiteur médical. Cela a abouti, en 2013, « à un décret poussant à rendre public les cadeaux des labos pharmaceutiques aux professionnels de santé, en diffusant le nom de ces derniers. Par ailleurs, les visites médicales dans les établissements de santé ont été de plus en plus encadrées. Elles doivent désormais se faire collectivement, avec traçabilité et prise de rendez-vous, des règles spécifiques concernant les contacts avec les internes ». On remarque également, au-delà des visiteurs médicaux, une diminution

(moindre) de postes dans la recherche et le développement (R&D). **La Tribune** : « *Le Leem estime que la recherche a été peu impactée par des suppressions d'emplois, mais reconnaît toutefois "un transfert des activités de R et D vers des pays plus attractifs" »*. En 2007, le nombre de salariés travaillant pour la R&D des laboratoires pharmaceutiques était de 23 586 ; en 2013, ils étaient de 20 500. Sanofi, entre autres, a joué un rôle dans cette évolution, en supprimant 900 postes en 2012, pour renforcer deux ans plus tard sa R&D en ouvrant un centre à Shanghai (Chine).

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/ce-qui-a-plombe-l-emploi-dans-le-secteur-pharmaceutique-639369.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20170217>

(Source : www.latribune.fr du 17/02/2017, Jean-Yves Paillé)

● **Loi Macron : le bilan reste toujours mitigé**

Le 15/02/17, un rapport a été présenté en commission des Finances de l'Assemblée nationale. Son but : **faire le point sur la loi Macron**, dix-huit mois après son adoption.

01)- La libéralisation des transports par autocar. D'après **France Stratégie**, dans une note de 2016, elle aurait été à l'origine de la création de 1 300 emplois directs (et du transport de 1,5 million de passagers, soit 1,9 % du nombre de passagers des grandes lignes de la SNCF). Sept entreprises se partagent actuellement le marché : Isilines, Flixbus, Alsa, Eurolines, Ouibus, Starshipper, Megabus. **Le Figaro** : « *Mais les prix très bas actuellement pratiqués ne semblent pas compatibles avec un modèle économique durable* ». Les liaisons entre villes doivent, elles, encore faire leurs preuves, « *car leur robustesse économique n'est toujours pas établie* ». D'après le rapport, il faudra du temps pour que les cars Macron parviennent à s'inscrire durablement dans le paysage des transports français.

02)- La liberté d'installation des notaires. L'idée était de favoriser l'installation de nouveaux notaires, et en particulier de jeunes diplômés. **Le Figaro** : « *Pour cela, elle a organisé un système de liberté d'installation régulée, reposant sur une carte établie conjointement par les ministres de la Justice et de l'Economie, sur proposition de l'Autorité de la concurrence* ». L'objectif : la nomination de 1 650 notaires d'ici 2018. Comment ? Par tirage au sort. Le problème : 30 000 professionnels ont postulé auprès du ministère de la Justice. Pourquoi ? Parce que les notaires déjà installés pouvaient postuler. Conséquence : le Conseil d'Etat a été obligé de suspendre le tirage au sort mi-décembre, avant de les reprendre en janvier. **Cécile Untermaier**, député PS : « *L'urgence est désormais de nommer ces professionnels* ».

03)- L'ouverture des magasins le dimanche. Il s'agissait d'assouplir les règles d'ouverture dominicale. Si certains secteurs sont parvenus à des accords après négociations avec les organisations syndicales (le bricolage, la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie, entre autres) il n'en va pas de même partout. Sur l'aspect de l'ouverture des magasins du côté des municipalités (les « dimanches du maire », qui peuvent aller jusqu'à douze dimanches dans l'année), la loi paraît s'être heurtée à un manque d'information des maires. Néanmoins, sur les 70 plus grandes villes françaises, 43 % ont augmenté le nombre de « dimanches du maire » ouvrables en 2016 par rapport à 2015. En ce qui concerne le nombre maximal prévu par la loi (douze dimanches donc), près d'un quart de ces villes a choisi cette solution en 2016.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/02/16/20002-20170216ARTFIG00097-loi-macron-le-bilan-reste-toujours-mitige.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/02/2017, Marie-Cécile Renault)

[Retour au sommaire](#)

● **Le Parlement européen ratifie le très controversé Ceta**

Le 15/02/17, **le parlement européen** a ratifié le traité de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et le Canada. Le vote : Pour : 408 ; Contre : 254 ; Abstention : 33. **Manfred Weber**, président du groupe du Parti populaire européen (PPE, droite) : « *[C'est] un message clair des Européens, [qui veulent construire des] ponts. [...] Nous avons pu dissiper la plupart des craintes. [Cet accord est] équilibré [et servira de] modèle* ». De son côté, l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) était divisée sur le sujet. Les écologistes étaient contre le Ceta, car ils estiment qu'il n'a « *été pensé qu'en fonction des multinationales* ». Selon eux, le Ceta menace à la fois l'emploi et l'environnement. **Yannick**

Jadot : « Si on voulait envoyer les signaux que l'Europe est contre les citoyens, on ne s'y prendrait pas autrement ». **Cecilia Malmström**, commissaire au Commerce, a déclaré : « Le Ceta bénéficiera aux citoyens et aux entreprises européennes ». Avant de rappeler que le traité ambitionnait « de venir à bout des droits de douane comme des barrières non-tarifaires ».

http://www.la-croix.com/Economie/Monde/Le-Parlement-europeen-ratifie-le-tres-controverse-Ceta-2017-02-15-1200824973?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20170215&utm_campaign=newsletter_crux_alert&utm_term=587695&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 15/02/2017, Céline Schoen)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● La Cour des comptes épingle la santé

Dans son rapport public annuel, la **Cour des comptes** épingle la santé, plus particulièrement l'Oniam (office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux), les aides aux ruralistes et « le train de vie » de l'Ordre des dentistes. **01)- L'Oniam**. La Cour souligne des « défaillances de l'indemnisation, une gestion laxiste, des délais d'indemnisation trop longs, des rejets de dossiers au détriment des victimes ». Elle précise que : « En l'état actuel de sa gestion, il serait aventureux de confier [à l'Oniam] la mission d'indemniser les victimes de la Depakine, dont l'ampleur et les enjeux seraient encore plus importants que dans l'affaire du Mediator ». **02)- Les ruralistes**. Dans les années 2000, dans le cadre de la lutte contre le tabagisme, de l'argent public a été donné aux ruralistes. Pour la Cour, ces aides, qui étaient censées aider les ruralistes à se former, se reconvertir et compenser les pertes dues à la baisse des ventes, sont très « contestables » ; selon elle, un « relèvement des taxes sur le tabac aurait eu le même effet sur les prix du tabac, mais au profit du budget de l'État ». **03)- L'Ordre national des chirurgiens-dentistes** (Oncd, qui regroupent 44 000 professionnels). La Cour relève des « dérives dans la gestion, des indemnités indues, [un contrôle de la profession] insuffisant ». Elle invite l'Oncd à « une réforme de grande ampleur [et à] retrouver le sens de ses missions de service public ».

<http://www.viva.presse.fr/la-cour-des-comptes-epingle-la-sante-172440>

(Source : www.viva.presse.fr du 08/02/2017, Marilyn Perioli)

● Feu vert pour la création de la première mutuelle française

Le 17/02/17, la Mutuelle générale de l'Education nationale (Mgen), Istya et Harmonie Mutuelle ont annoncé qu'elles allaient constituer un nouveau groupe, l'**Union Mutualiste de Groupe (UMG)**, qui verra le jour en septembre 2017. A sa tête serait nommé Thierry Beaudet, président de la MGEN et de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF). Avec ses 10 millions de personnes couvertes, l'UMG devient, de loin, le premier acteur de la complémentaire santé en France. Ses objectifs : **01)-** Mutualiser certains moyens ; **02)-** Peser sur les politiques publiques de santé – surtout concernant l'assurance complémentaire. On notera que les mutuelles qui intègrent le groupe ne disparaîtront pas pour autant et que les appellations respectives subsisteront.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/feu-vert-pour-la-creation-de-la-premiere-mutuelle-francaise-637582.html#xtor=EPR-2-%5Bbanque-industrie-financiere%5D-20170216>

(Source : www.latribune.fr du 16/02/2017, Ivan Best)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Danone vise un plan d'économies d'un milliard d'euros d'ici à 2020

Le 15/02/17, **Danone** a annoncé un plan d'économies d'un milliard d'euros d'ici 2020. Sa croissance a fortement ralenti. La cause : les produits laitiers européens et des revers en Chine – revers qui devraient durer toute l'année 2017. Seront touchés par ce plan : les frais de vente, les dépenses administratives et autres frais généraux.

[https://www.challenges.fr/entreprise/danone-vise-un-plan-d-economies-d-un-milliard-d-euros-d-ici-a-2020_454406#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170215](https://www.challenges.fr/entreprise/danone-vise-un-plan-d-economies-d-un-milliard-d-euros-d-ici-a-2020_454406#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170215)

(Source : www.challenges.fr du 15/02/2017, avec Reuters)

● Amazon va créer 1 500 emplois en France

Le 20/02/17, **Amazon** a annoncé la création de « 1 500 emplois en CDI supplémentaires d'ici la fin de l'année 2017 » en France. **Ronan Bolé**, directeur des opérations France d'Amazon : « Les recrutements pour ces nouveaux rôles ont d'ores et déjà démarré ». Le nombre de salariés d'Amazon en France passerait ainsi à plus de 5 500 employés. Les profils recherchés : « des ingénieurs, diplômés d'écoles de commerce et jeunes diplômés, [mais aussi des] personnes recherchant des postes non qualifiés et souhaitant se former sur le terrain ». **Frédéric Duval**, patron d'Amazon en France : « Outre la création d'emplois directs, de plus en plus de PME, start-ups et artisans français tirent parti de notre marketplace [plateforme ouverte à des vendeurs tiers] pour développer leur activité à travers le monde. [...] En effet, le chiffre d'affaires à l'export réalisé par les entreprises françaises présentes sur la marketplace d'Amazon.fr a dépassé les 200 millions d'euros en 2016 ».

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2017/02/20/amazon-va-creer-1-500-emplois-en-france_5082166_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 20/02/2017)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Seine-et-Marne. Montereau, Provins, Nangis. Sept élus sommés de rembourser 174 000 euros d'indemnités illégales

Sept élus du Syndicat de traitement des déchets ménagers (Sytradem) du sud Seine-et-Marne, vont devoir rembourser environ 174 000 euros d'indemnités. Selon la chambre régionale des comptes (CRC), ces indemnités ont été illégalement perçues entre 2011 et 2015, au titre de leurs indemnités de présidents et vice-présidents. Les élus concernés et les sommes dues par chacun : Yves Jégo (UDI), député-maire de Montereau-Fault-Yonne, pour 54 945 euros ; Ghislain Bray (LR, maire-adjoint de Provins, pour 42 449 euros ; Christophe Martinet (PS), maire-adjoint de Verneuil-l'Étang, pour 31 472 euros ; Eric Martin, ancien élu à Quiers, pour 23 472 euros ; Frédéric Fontaine, adjoint au maire de Marolles-sur-Seine, pour 10 288 euros ; Jean Barrachin (SE), maire de Guignes, pour 8 000 euros ; Bernard Authier, maire-adjoint à Saint-Germain-Laval, pour 3 834 euros. **M. Bray** : « Si on nous démontre que nous avons tort, nous rembourserons au syndicat ». Les sept élus ont déposé un recours contre le rapport de la CRC, arguant d'une « différence d'interprétation » sur le statut du syndicat mixte. **La CRC**, elle, demande la dissolution du Sytradem, dont elle critique le fonctionnement général, le Sytradem associant « deux autres syndicats ayant gardé une partie de leur compétence de traitement des déchets » : « Ce fractionnement de la compétence - non conforme à la règle - pose des questions en termes économiques ».

[http://www.leparisien.fr/nangis-77370/montereau-provins-nangis-sept-elus-rembourseront-174-000-eur-d-indemnitees-illegales-14-02-2017-6681450.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/nangis-77370/montereau-provins-nangis-sept-elus-rembourseront-174-000-eur-d-indemnitees-illegales-14-02-2017-6681450.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 14/02/2017, Sébastien Blondé et Pascale De Souza)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● Présidentielle 2017 : que proposent les candidats sur la santé ?

Un tour d'horizon des propositions des différents candidats concernant la santé.

01)- Les déserts médicaux : Pour **Benoît Hamon**, il faut retirer « le conventionnement aux médecins qui s'installent en zone surdotée. [...] Cette mesure n'entrave en rien la liberté d'installation du médecin, qui peut toujours choisir de s'y installer. [Dans ce cas, le médecin] ne bénéficiera simplement plus du conventionnement. J'encouragerai le développement de maisons de santé pluridisciplinaires rassemblant des médecins libéraux ». **Emmanuel Macron** entend, lui, doubler le nombre de maisons de santé d'ici 2022, dans le but de réduire le nombre de déserts médicaux et rouvrir le numéros clausus. Pour **François Fillon**, « l'accès aux soins est devenu problématique pour un nombre important de Français, en raison de la mauvaise répartition géographique de l'offre de santé ». Il déclare donc que ses propositions permettront « d'offrir à tous les citoyens un accès au juste soin au meilleur coût, par des professionnels de santé de qualité, mieux formés et mieux répartis sur le territoire ». Un exemple : en créant des « maisons médicales et de structures de petites urgences de proximité ». Pour **Marine Le Pen**, il faut « tout entreprendre pour mettre fin aux déserts

médicaux ». Par exemple en instaurant « un stage d'internat dans une zone désertifiée », en relevant le numerus clausus « de manière à tenir compte de la réalité du terrain, tout en donnant aux facultés les moyens de former ces étudiants supplémentaires ». Mme Le Pen entend également « éviter le recours massif aux médecins étrangers et permettre le remplacement de nombreux départs à la retraite prévus ». **02)- Le droit de mourir dans la dignité. Jean-Luc Mélenchon** : « La question de la fin de vie et de l'euthanasie est également soulignée par de nombreuses contributions. Enfin, la lutte contre l'illettrisme doit également être prise en compte ». **Benoît Hamon** veut instaurer « le droit à une aide médicale pour mourir dans la dignité pour toutes les personnes atteintes d'une maladie incurable qui le demandent, au moment où elles le demandent. [...] C'est un sujet extrêmement important. Il me semble qu'il faut aller plus loin pour permettre à toutes ces personnes en situation vulnérable, voient venir leur fin de vie, de disposer d'un droit palliatif. Un accompagnement qui leur permet de faire face à ce moment d'extrême vulnérabilité ».

03)- La sécurité sociale : François Fillon : « [Après] 20 années de déficit chronique et de recours à l'emprunt, nous ne pouvons admettre de continuer à faire porter nos dépenses de santé sur les générations à venir ». M. Fillon veut « assurer le meilleur remboursement pour les patients en plaçant l'Assurance-maladie obligatoire et les organismes complémentaires sous le pilotage d'une agence de régulation et de contrôle dans laquelle seront représentés tous les acteurs du système de santé ainsi que les usagers ». **Mme Le Pen** : « En appliquant une telle politique inepte, l'égalité de protection de tous les Français face à la maladie, mise en place par le général de Gaulle, serait réduite, anéantie. En réalité, sous prétexte de sauver la Sécurité sociale, François Fillon finirait par trahir les principes fondamentaux de celle-ci, et notamment son caractère solidaire ». **Emmanuel Macron** : « [Je compte] préserver des boucliers, des protections pour chacune et chacun [...] et donc je m'engage ici à ce que sur la santé on ne modifie rien, on ne retranche aucun droit, on ne dérembourse aucun soin ». Il souhaite mettre en place le système de vente de médicaments à l'unité afin de lutter contre le gâchis : « C'est un impératif sanitaire, une nécessité économique et une évidence environnementale. [...] Une expérimentation a déjà été lancée. Mais il faut aller beaucoup plus vite ».

04)- Le syndrome d'épuisement professionnel. Benoît Hamon annonce qu'il désire faire reconnaître ce syndrome (connu également sous le nom de burn out) comme maladie professionnelle : « Grâce à cette mesure, les entreprises seront reconnues responsables de la souffrance au travail de leurs salariés. Elles seront contraintes soit d'en assumer le coût, soit de modifier en profondeur leurs méthodes de management ».

05)- La fin des perturbateurs endocriniens : M. Hamon : « J'interdirai immédiatement les pesticides dangereux et les perturbateurs endocriniens pour prévenir les effets nocifs de ces substances sur la santé de nos enfants et de nos concitoyens. J'appliquerai le principe de précaution : je retirerai les autorisations de tous les pesticides dangereux et j'interdirai l'importation des denrées alimentaires utilisant une substance interdite en France. Au niveau européen, nous labelliserons les pesticides pour conditionner les subventions de la PAC au respect de hautes exigences en la matière ».

06)- Les hôpitaux. François Fillon veut « rétablir les 39 heures à l'hôpital », avant d'ajouter que la contrepartie sera de « mieux rémunérer le personnel hospitalier ». D'autre part, M. Fillon souhaite « simplifier les tâches administratives des médecins et les aider à s'informatiser ». **Mme Le Pen** : « [Il faut] maintenir au maximum les hôpitaux de proximité et d'augmenter les effectifs de la fonction publiques hospitalière ». **Emmanuel Macron** plaide pour une réforme de l'hôpital. **Les Echos** : « Pour lui, cela signifie décloisonner les relations entre le public et le privé et réformer les tarifications ».

<http://www.rtl.fr/actu/politique/presidentielle-2017-que-proposent-les-candidats-sur-la-sante-7787147353>

(Source : www.rtl.fr du 11/02/2017, Marie-Pierre Haddad)

[Retour au sommaire](#)

● **Protection sociale, hôpital, retraite : le MEDEF présente son programme santé aux candidats à l'Élysée**

Le 14/02/17, le Medef et neuf autres organisations patronales ont publié un livre bleu de 170 pages. Le titre : « Le monde change, changeons la France ! ». L'objectif : redresser

l'économie du pays. Le programme présenté est articulé autour de quatre axes : baisse de la fiscalité pour restaurer les marges des entreprises, flexibilité du marché du travail, simplification et éducation, santé et protection sociale. C'est sur ce dernier volet que se penche cet article. **Le Medef** : « *Les entreprises, qui financent 42 % de la branche maladie de la Sécurité sociale via les cotisations sociales patronales et près de la moitié de la couverture complémentaire santé de leurs salariés sont parfaitement légitimes pour participer au débat* ». Avant d'appeler à une réforme « *en profondeur* » du financement de l'assurance-maladie obligatoire. D'autre part, le Medef souhaite que les pouvoirs publics passent un « *pacte de confiance* » avec les acteurs de la santé. **Les pistes du patronat** : **01)-** Un transfert du financement du régime obligatoire sur un impôt à assiette large, comme la TVA ou la CSG. **02)-** Une cogestion du risque pour la médecine de ville autant que pour l'hôpital par l'assurance-maladie « *en association avec les complémentaires santé* ». **03)-** Une révision du remboursement du panier de soins. **04)-** Une redéfinition de qui fait quoi : l'intervention de l'assurance-maladie obligatoire devrait être « *centrée sur la logique de solidarité* » ; quant aux complémentaires, elles « *pourraient prendre en charge des soins et services, pour certains, au premier euro* ». **Le Quotidien du Médecin** : « *Mutuelles, institutions de prévoyances et assurances ne doivent d'ailleurs plus être considérées comme des "financeurs aveugles et invisibles"* ». Le MEDEF demande une plus large « *contractualisation* » entre les professionnels de santé (volontaires) et les complémentaires Santé. Pourquoi ? Parce que cela « *contribuerait à la diminution du reste à charge et à améliorer la qualité des soins* ». Les patients, eux, verraient leurs droits (comme l'exonération du ticket modérateur) conditionnés à des « *devoirs* », comme le « *bon respect d'un parcours de soins adapté* ». **05)-** Les dépenses de santé (Ondam). Pour le Medef, il faut « *instaurer une règle d'or interdisant de financer les dépenses courantes par l'endettement* ». Il faut également instaurer un pilotage pluriannuel (et non année après année), ainsi que le « *décloisonnement [des enveloppes budgétaires des trois secteurs (ville, hôpital, médicosocial,] dont le fonctionnement actuel en silos est un frein à la mise en œuvre de parcours de soins et à la coordination entre les acteurs* ». **Le Quotidien du Médecin** : « *Plus largement, l'État doit se "recentrer sur les orientations stratégiques et libérer les initiatives"* ». Concernant la fonction publique hospitalière, le Medef demande d'accroître l'autonomie accordée aux établissements, un « *assouplissement* » des 35 heures, la « *diversification* » du financement et le développement du paiement à la performance afin de valoriser la compétitivité. Autre mesure réclamée : « *L'équité tarifaire et fiscale* » entre les hôpitaux et les cliniques. Comment ? Par un rétablissement de la convergence tarifaire « *sur les actes de soin standards* ». Le Medef réclame aussi la « *stabilisation* » de la masse salariale des trois fonctions publiques, dont l'hôpital : « *Pour cela, il est recommandé de ne pas remplacer deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite* ». Enfin, le syndicat patronal veut le rétablissement du jour de carence pour maladie des agents publics (qui avait été supprimé en 2014) : « *Cette mesure contribuerait à réduire l'absentéisme qui pénalise les agents et les usagers des services publics, en particulier dans nos territoires les plus fragiles* ». **06)-** La retraite. Le Medef entend que l'âge légal de départ à la retraite soit repoussé à 65 ans à l'horizon 2026. A cette date, la durée de cotisation serait portée à 43 ans pour tous les Français, quel que soit leur statut. Dernier point : un renforcement de la prévention en entreprise par la création d'un bilan de santé aux salariés à partir de 50 ans.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/02/15/protection-sociale-hopital-retraite-le-medef-presente-son-programme-sante-aux-candidats-lelysee_844744?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20170215#utm_source=gdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20170215&utm_campaign=NL_derniereheure

→ **Le livre bleu du Medef : Le monde change, changeons la France ! Les réformes à mener pour la France de demain (170 pages) :**

http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/Livre_bleu/livrebleu_OK.pdf

(Sources : www.lequotidiendumedecin.fr du 15/02/2017, Anne Bayle-Iniguez, www.medef.com du 14/02/2017)

[Retour au sommaire](#)

● **Présidentielle : les pistes de réforme que proposent les entreprises**

Une vision plus large des réformes demandées par le Medef que l'article précédent. **01)- Les impôts :** a)- Baisser le taux de l'impôt sur les sociétés à 22 % (contre 33,33 % aujourd'hui), b)- Supprimer les impôts sur les facteurs de production et les niches fiscales inefficaces, c)- Alléger la fiscalité de la transmission. **02)- Le droit du travail :** a)- Laisser davantage de marges à la négociation dans les entreprises mêmes, b)- Créer une instance unique de représentation du personnel, c)- Rendre plus accessible le licenciement économique. **03)- La fonction publique :** a)- Ne remplacer qu'un départ à la retraite sur trois dans les trois fonctions publiques (État, collectivités et hôpitaux), avec comme but de maîtriser les dépenses publiques, b)- Aligner le temps de travail des fonctionnaires sur le privé. **04)- La retraite :** Reculer l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 65 ans.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/02/14/20002-20170214ARTFIG00016-presidentielle-les-pistes-de-reforme-que-proposent-les-entreprises.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/02/2017, Guillaume Guichard)

● **Mélenchon présente sa stratégie de relance économique**

Le 19/02/17, **Jean-Luc Mélenchon**, candidat de « *La France insoumise* » à la présidence de la république, a présenté le cadrage macroéconomique de son programme. M. Mélenchon « *compte sur une politique d'investissement et de relance budgétaire pour réduire massivement le chômage et autoriser des taux de croissance et d'inflation très flatteurs sur le quinquennat, en même temps qu'une réduction de la dette publique* ». Il entend faire baisser le taux de chômage à 6 % en 2022 (contre 10 % aujourd'hui) et attend une croissance supérieure à 2 % dès l'année prochaine. La première mesure économique de M. Mélenchon s'il était élu : « *débloquer 100 milliards d'euros d'investissements* ». Quel financement ? Par l'emprunt. **M. Mélenchon :** « *[Il s'agit] d'injecter une masse suffisante qui remette en route l'activité* ». Le candidat souhaite aussi injecter 173 milliards d'euros supplémentaires à la dépense publique actuelle ; ces milliards seraient compensés notamment par la suppression du pacte de responsabilité ou la lutte contre la fraude fiscale. **M. Mélenchon** mise également sur une forte progression des recettes (+ 190 milliards sur cinq ans), qui serait liée à la baisse du chômage « *mais aussi à un taux d'inflation qui bondirait d'un taux proche de zéro aujourd'hui à plus de 4 % à la fin du quinquennat* ». Les salaires, eux, seraient augmentés en moyenne de six points ; le Smic net connaissant une hausse de 173 euros par mois. Seraient créés 3,5 millions d'emplois, dont 2 millions dans le secteur marchand. **Le Monde :** « *Mais aussi une augmentation du taux de prélèvements obligatoires, passant de 45 % du produit intérieur brut (PIB) aujourd'hui à 49,2 % en 2022, permettant d'obtenir de meilleurs services publics* ». Pour M. Mélenchon, l'effet de sa politique réduirait le déficit public (Etat, protection sociale et collectivités territoriales) de 3,3 % du PIB en 2016 à 2,5 % du PIB à la fin du quinquennat. **Le Monde :** « *Mais en dérogeant à la règle européenne des 3 % du PIB en 2018, où il se creuserait à 4,8 %. Quant à la dette publique, elle passerait de 95,8 % du PIB à l'heure actuelle à 87 % en 2022, après une hausse à 96,8 % du PIB en 2018* ».

http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/02/19/melenchon-presente-sa-strategie-de-relance-economique_5082074_4854003.html

(Source : www.lemonde.fr du 19/02/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr